

Ordre des
Architectes

O A

FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE

ARCHI NEWS — 33



L'architecture et l'urbanisme bruxellois souffrent :
l'Ordre des Architectes dénonce ! — **6**
Droits d'auteur : c'est voté ! — **8**
L'architecte et l'inflation — **10**
Réparons la ville — **20**

ARCHINEWS
Magazine trimestriel
numéro 33 | 01 / 2023
ÉDITEUR RESPONSABLE
ORDRE DES ARCHITECTES
Conseil francophone et germanophone
E.R. Philippe Meilleur
Glaverbel Building - Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

archim'aide

Restez serein,
un architecte vous tend la main



ARCHITECTES EN DIFFICULTÉ:
PROFITEZ D'UN SOUTIEN ADMINISTRATIF
GRATUIT ET ANONYME

SERVICE DE SOUTIEN D'UN CONFRÈRE ARCHITECTE

Composez-le **0800/20 245** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 11h.

Besoin d'un coup de pouce d'un confrère pour vous aider à réorganiser votre bureau, à récupérer vos honoraires, etc.? Un confrère référent formé pourra vous épauler.

ARCHINEWS

Magazine trimestriel
numéro 33 | 01 / 2023

ÉDITEUR RESPONSABLE ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil francophone et germanophone
Philippe Meilleur,
Glaverbel Building – Rez F
Chaussée de la Hulpe 166/26
1170 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphanie Ameels
Catherine Bartholomé
Céline Cissé
Laurie Contor
Charlotte Descampe
Alain Desmytter
Frédéric Lapôte
Jean Thiry

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Alain Desmytter
Francois Henrotte
Frédéric Lapôte
Christine Leconte
Norman Neyrinck
Matthieu Van Niel

CRÉDITS PHOTOS

Shutterstock
Fotolia
iStock

LEGENDE PHOTO COUVERTURE

Le Centre Heydar Aliyev est un complexe
immobilier de 57.500 m² à Bakou,
en Azerbaïdjan, conçu par l'architecte
iraquo-britannique Zaha Hadid.

Aucun extrait de cette publication ne peut
être repris ou copié sans l'autorisation
écrite préalable de l'éditeur.

Édito	5
Actu	
L'architecture et l'urbanisme bruxellois souffrent : l'Ordre des Architectes dénonce !	6
Droits d'auteur : c'est voté !	8
Juridique	
L'architecte et l'inflation	10
OAfter	
Luc Mabille	12
Étranger	
La fondation Biermans-Lapôte	14
People	
Hélène Lacroix	17
Dossier	
Toutes les entreprises sont une cible potentielle des cybercriminels	18
Culture	
Réparons la ville	20
OAfter	
Marie Noël	22
Actu	
Vous réalisez un projet situé à proximité de canalisations de gaz naturel ?	24
People	
Thierry Wantens	26
Du côté des associations professionnelles	27
People	
François-Michel Brismoutier	28
Du côté de chez vous	29
Le clin d'œil des architectes	31

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, TWITTER, LINKEDIN & INSTAGRAM



ÉDITO



Philippe Meilleur
Président de l'O'Afg

AI : architecture intelligente ou intelligence artificielle ?

Il y a quelques semaines, j'entendais parler pour la première fois d'un concept qui, depuis, a été largement commenté : ChatGPT-3

Pour certains ou certaines d'entre vous, ce nom barbare ne vous dira rien mais il s'agit d'une révolution sans précédent dans le monde informatique, en ce sens que ce logiciel développé par OpenAI est capable de comprendre des questions

complexes et d'y répondre de manière très naturelle. Pour peu qu'on ignore la nature de l'interlocuteur, on pourrait le qualifier d'humain, tant les réponses (parfois très longues) sont argumentées et variées, et formulées dans un langage soigné, loin des réponses alambiquées d'un Siri ou d'un Alexa, les IA maison de Apple et Google.

Ce logiciel, entièrement gratuit pour le moment, nous amène à repenser la notion d'intelligence, d'autant qu'il a été conçu pour apprendre à la fois de ses erreurs et de ses interactions.

Et donc je me suis posé la question : quelle(s) [r]évolution(s) cela va-t-il générer ? Aujourd'hui, ce logiciel est capable de rédiger des textes. Et si demain, on lui demandait de créer un bâtiment, de faire « œuvre d'architecte » ...

La question n'est pas si anodine. En septembre 2022, une IA du nom de Midjourney a remporté au Colorado un concours de peinture. Le tableau, « Théâtre d'opéra spatial » a remporté la médaille d'or dans la catégorie Artistes numériques émergents.

J'aurais aimé interroger ChatGPT directement, mais le logiciel est pris d'assaut : peut-on imaginer que, dans un futur proche, la conception architecturale soit confiée à une intelligence artificielle ?

Techniquement, plus rien ne devrait s'y opposer, si on réfléchit aux deux

exemples que je viens de citer. Pour autant, cela nécessitera des développements logiciels importants, mais qui feront peut-être partie de notre quotidien dans quelques années.

Par contre, si la conception en architecture doit s'appuyer sur des bases de données importantes, alimentées par de nombreux exemples de plans ou d'images préexistants, n'y a-t-il pas un risque de voir les auteurs initiaux dépossédés de leurs droits d'auteur ?

Cette question, au centre de débats fiscaux en Belgique il y a quelques semaines, retrouve ici une toute autre perspective.

Je pense que le cœur de la question est là, il faudra veiller à ce que ces entités ne deviennent des pilliers d'idées en collectant sur le Net, librement et sans contrôle, toutes les données nécessaires à de nouvelles conceptions.

Mais, nous-mêmes, n'agissons-nous pas un peu de la même manière ... ?

Stanislas Chaillou, architecte et chercheur IA, qui écrivait ceci en 2019 : « Notre défi sera d'intégrer l'IA au monde de la conception architecturale. Certes, l'intelligence artificielle ne pourra jamais automatiser l'intuition et la sensibilité de l'architecte. Et notre conviction est que l'homme toujours utilisera les machines comme outils, et non l'inverse. Mais, pour nous, le vrai risque pour l'Architecture n'est pas de l'ordre de la spéculation quant à la relation "homme-machine", mais plutôt de celui, plus prosaïque de la concurrence et de la souveraineté du métier ». Selon lui, il faudra être « en mesure de piloter l'agrégation des disciplines autour de ces plateformes intelligentes qui préfigurent la conception architecturale de demain », au risque de devenir asservie.

J'aimerais conclure sur une question qui a été posée à ChatGPT sur ce qu'il pensait de lui-même, voici ce qu'il a répondu : le moment est venu. Le futur est là, et il s'appelle ChatGPT. Ce site Web de chatbot IA révolutionnaire est là pour changer le monde, et nous devons l'embrasser avec toute notre force et notre détermination.

A méditer ...

Philippe MEILLEUR
Président de l'O'Afg



L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME BRUXELLOIS SOUFFRENT : L'ORDRE DES ARCHITECTES DÉNONCE !

Depuis de nombreuses années, l'Ordre des Architectes –via sa commission, la Chambre des matières bruxelloises– fait part aux autorités publiques et politiques de recommandations concrètes et positives visant notamment à fluidifier les procédures de demande de permis d'urbanisme et donc à raccourcir ses délais. De nombreux thèmes ont été abordés tels que l'incomplétude des dossiers, les commissions de concertation, le BMA, les délais de rigueur, le RGPD, etc.

Texte: Thierry Baneton, membre du Conseil de BCBW et responsable de la Chambre des matières bruxelloises et Frédéric Lapôtre, secrétaire général de l'OAfg

En 2018, un mémorandum avait été établi, à l'intention du monde politique, par l'Ordre qui, après avoir insisté sur la place du citoyen et le rôle de l'architecte, a formulé « 9 propositions concrètes pour un urbanisme créateur et concerté ».

Tout cela en vain.

Face à l'absence de considération des demandes et suggestions de l'Ordre des Architectes ainsi qu'au mécontentement croissant des maîtres d'ouvrage et de leurs architectes, une lettre ouverte dénonçant l'état de souffrance de l'architecture et de l'urbanisme bruxellois a été diffusée largement. Cette lettre ouverte a été relayée amplement par les médias et a (enfin) fait réagir le monde politique. Les contacts se prennent,

les réunions se fixent et l'Ordre des Architectes est plus que jamais décidé à défendre la profession, à soutenir le maître d'ouvrage et à lutter pour une architecture audacieuse et de qualité.

Une action similaire a été faite pour la Région wallonne.

L'Ordre n'aura de cesse de dénoncer et de proposer : la profession doit être entendue.

Le texte de la lettre ouverte est reproduit intégralement ci-dessous et est accompagné de capsules-vidéo qui inondent les réseaux sociaux.

" Des maîtres d'ouvrages maltraités, des architectes incompris et une pauvreté architecturale : le constat est effrayant pour une capitale

européenne qui se veut la capitale de l'Europe.

Et pourtant telle est la triste réalité !

La politique régionale menée l'est sans cohérence, sans vision à long terme, sans volonté de simplification et avec hypocrisie.

Après avoir en vain formulé de nombreuses propositions concrètes et offert une collaboration dynamique avec les autorités bruxelloises, l'Ordre des Architectes (Conseil francophone et germanophone) n'a d'autre choix que de dénoncer.

S'abstenir voudrait dire être complice de la situation déplorable qui préside l'architecture et l'urbanisme bruxellois ainsi qu'être complice de



l'appauvrissement économique de la Région (fuite des investisseurs, paralysie des entreprises, etc.).

1. La longueur des procédures de permis d'urbanisme

La durée moyenne d'une procédure de demande de permis d'urbanisme à Bruxelles est de 30 mois ! La cause : une réglementation pléthorique et complexe ainsi qu'une insuffisance de moyens humains et informatiques pour la gestion des dossiers. Il n'est plus question d'architecture et mais de juridisme.

2. Les blocages procéduraux

80% des demandes de permis d'urbanisme reçoivent des avis de dossier incomplet de la part des autorités délivrantes et ce souvent sans réel fondement. Objectif : gagner du temps. A l'issue des délais légaux, un dossier non traité reçoit un avis de refus de permis.

3. Les dérives des commissions de concertation

Les commissions de concertation deviennent de véritables tribunaux populaires : l'intérêt particulier prime l'intérêt collectif et l'autorité ne veut pas déplaire à l'électeur. Ce n'est plus le Collège qui décide mais la commission de concertation. La victime : le maître d'ouvrage qui est freiné voire arrêté dans son projet.

4. Les refus de remise en question

Les autorités communales et

régionales n'acceptent aucune remise en question et se rejettent la responsabilité des errements de procédure. Les autorités bruxelloises se complaisent dans un dialogue de sourds. Qu'est devenu le service public ? La victime : l'architecte et son client.

5. La surdité sournoise du politique

L'Ordre des Architectes a, à de nombreuses reprises, formulé des propositions concrètes aux autorités politiques et ce, régulièrement à sa demande. Ces propositions ne sont que trop rarement entendues et souvent même complètement ignorées (absence d'accusé de réception). La cause : le politique estime pouvoir affirmer avoir consulté la profession ... Mais il ne l'a en réalité ni écoutée ni entendue. Les architectes sont devenus le nouveau Syndrome de Cassandre.

6. L'échec du BAL et du BMA

Le BAL (Bon aménagement des lieux) et le BMA (Bouwmeester – Maître-Architecte) sont prévus dans le CoBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) pour assurer une cohérence et une qualité architecturale. L'objectif poursuivi n'est nullement atteint. Bruxelles vit sur son patrimoine architectural historique. Sur les 30 dernières années, le nombre de bâtiments de nature un tant soit peu iconique édifiés à Bruxelles est famélique. Conséquence : une pauvreté architecturale affligeante.

7. Une réglementation excessive et indigeste

C'est à tort que les autorités politiques pensent que les normes réglementaires et législatives sont la solution de tous les problèmes. C'est le contraire : les professionnels eux-mêmes se perdent dans le labyrinthe législatif et chaque acteur concerné a une interprétation personnelle des textes légaux. Conséquence : les contraintes empêchent l'audace et la création architecturales.

8. La nécessité d'une refonte du CoBAT et du RRU

Le CoBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) et le RRU (règlement régional d'urbanisme) doivent être revus en profondeur. Objectif : simplifier et fluidifier les procédures et laisser aux architectes la possibilité de faire preuve d'originalité et d'audace architecturales.

9. La profession d'architecte est maltraitée et donc avec elle les maîtres d'ouvrage

La politique régionale et les législations en vigueur font fuir les investisseurs, freinent les maîtres d'ouvrages dans leur volonté de réaliser des projets, suscitent une explosion des irrégularités urbanistiques et contribuent à une pauvreté architecturale.

L'Ordre des Architectes ne peut plus accepter cette situation qu'elle ne cessera de dénoncer. Le manque de volonté du pouvoir politique à favoriser l'émulation architecturale est criant. L'architecture et l'urbanisme bruxellois souffrent mais ce n'est plus en silence : l'Ordre des Architectes veut réveiller les consciences et se battre pour Bruxelles et son avenir. "

Philippe Meilleur, Président du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes, Sébastien Mouffe, secrétaire du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes, Thierry Baneton, responsable de la Chambre des matières bruxelloises.

DROITS D'AUTEUR: C'EST VOTÉ !

La réforme du régime fiscal spécifique aux droits d'auteur a été votée : le Conseil national de l'Ordre des Architectes s'était mobilisé pour ne pas exclure la profession des bénéficiaires de ce régime.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes avait cosigné avec la NAV, l'ARIB et Unizo un courrier qui a été adressé le 28 novembre 2022 aux membres de la Commission « Finances et Budget » de la chambre des représentants.

Il avait été rappelé que la créativité constitue l'essence même de la profession d'architecte dont l'exercice rencontre pleinement les éléments qui ont justifié la mise en place d'un régime fiscal favorable pour les revenus d'activités de nature créative et/ou artistiques.

La contestation de l'existence de droits d'auteur dans le chef des architectes est une injure au métier. Supprimer le régime fiscal favorable lié à ces droits mettrait dangereusement en cause la viabilité économique d'une partie de la profession.

Le constat doit être fait que la profession d'architecte est maltraitée : après avoir été ciblés par l'administration fiscale qui a procédé à des redressements fiscaux injustifiés (contestant notamment de façon systématique le caractère original

des œuvres architecturales), il était envisagé d'exclure les architectes du régime fiscal favorable lié aux droits d'auteur.

Cette perspective était évidemment intolérable.

Le Conseil national de l'Ordre des Architectes avait également envoyé copie de ce courrier au Ministre David Clarinval qui a accepté de recevoir les représentants de l'Ordre en urgence.

Les diverses actions menées n'ont pas été vaines : la loi du 26/12/2022 publiée au Moniteur Belge le 30/12/2022 modifiant la taxation du régime fiscal des droits d'auteur et des droits voisin permet aux architectes de continuer à se prévaloir du dit régime (moyennant le respect de certaines conditions et dans certaines limites).

Il reste à savoir comment l'administration va interpréter et appliquer cette nouvelle législation dont le contenu sera précisé dans de prochaines publications de l'Ordre.

Retrouvez l'intégralité du courrier ci-après:

"Mesdames et Messieurs les députés,

Une loi programme est en cours de préparation et envisage une réforme du régime fiscal des droits d'auteur et des droits voisins. L'objectif de cette réforme serait d'éviter les excès qui ont pu être constatés dans l'application de la loi du 16 juillet 2008 et de réduire ainsi les bénéfices fiscaux résultant du régime spécial.

Avec la réforme actuelle, le gouvernement dit vouloir revenir aux objectifs initiaux du régime spécial applicable aux revenus provenant du transfert ou de la concession de licences de droits d'auteur. C'est-à-dire d'établir un régime fiscal approprié pour les revenus obtenus de manière irrégulière et variable dans le cadre d'activités de nature créative. Si la démarche du gouvernement est fondée dans ses principes, les organisations soussignées tiennent à souligner que les architectes sont titulaires de droits d'auteur qui doivent continuer à bénéficier d'un régime fiscal particulier applicable à ces derniers.

La créativité constitue l'essence même de la profession d'architecte dont l'exercice rencontre pleinement les éléments qui ont justifié la mise en place d'un régime fiscal favorable pour les revenus d'activités de nature créative et/ou artistique.

En effet :

1. Les œuvres architecturales bénéficient de la protection du droit d'auteur

La protection des œuvres architecturales par le droit d'auteur est acceptée dans la jurisprudence belge depuis des années (Cass. 18 juin 2020, Bruxelles 20 septembre 2018, Bruxelles 16 septembre 2014, Bruxelles 13 mai 2014, Gand 17 mai 2010, Gand 27 avril 2009). En outre, l'un

des plus grands traités internationaux sur le droit d'auteur, à savoir la Convention de Berne (9 septembre 1886), stipule explicitement à l'article 2.1. que les dessins, croquis et œuvres plastiques relatifs à l'architecture doivent en principe être protégés par le droit d'auteur.

Les pays qui adhèrent à cette Convention, ont introduit le principe de la protection par le droit d'auteur des œuvres architecturales. Dans les pays voisins (y compris les Pays-Bas et la France), la protection par principe du droit d'auteur de l'œuvre de l'architecte est considérée comme naturelle. Il peut également être fait référence au site du SPF Economie où les œuvres architecturales sont explicitement incluses comme exemple de créations protégées par le droit d'auteur.

Une grande majorité des œuvres architecturales répondent parfaitement aux deux conditions cumulatives pour être protégeables, à savoir :

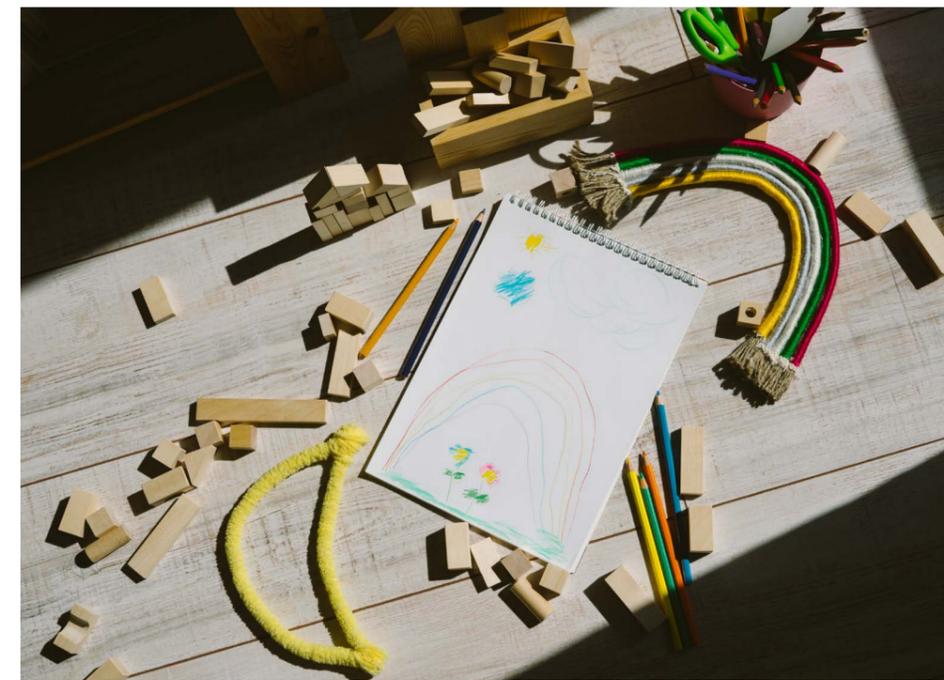
- l'originalité : les concours d'architecture sont les témoins les plus évidents du caractère original des projets architecturaux ;
- la mise en forme (nécessaire pour pouvoir être communicable) laquelle se traduit notamment dans les esquisses et plans.

Les œuvres architecturales étant protégées par le droit d'auteur, il est logique que les architectes puissent bénéficier du régime fiscal lié à ce droit.

2. Les architectes mènent des activités artistiques c'est-à-dire créatives

Bien sûr, toutes les activités de tous les architectes ne sont pas par définition des activités créatives et artistiques mais il ne peut y avoir que peu de discussions sur le fait qu'au moins certaines de ces activités sont de nature à générer des droits d'auteur. Depuis les temps anciens, l'architecture est considérée comme l'un des arts visuels. Aujourd'hui encore, l'enseignement de l'architecture a traditionnellement sa place dans celui de l'art. Et chaque encyclopédie considère l'architecture comme un art.

Une œuvre architecturale est une création : elle a une dimension



culturelle, artistique et philosophique.

3. Les revenus des architectes sont souvent irréguliers et variables

De nombreux architectes et cabinets d'architectes ont des revenus irréguliers et variables. C'est certainement le cas des bureaux qui participent à des concours d'architecture (publics). Trop souvent, ils effectuent un travail de conception qui n'est pas ou à peine rémunéré. Ce n'est que lorsqu'ils gagnent la compétition qu'ils peuvent valoriser leur travail. Remporter un concours est évidemment tout aussi imprévisible qu'incertain.

Par ailleurs, les aléas liés aux procédures d'urbanisme et à l'obtention des permis contribuent à la variabilité des revenus des bureaux d'architecture.

Faut-il souligner dans ce cadre que la profession d'architecte est la profession libérale la moins bien rémunérée ?

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, les architectes doivent pouvoir bénéficier du régime fiscal favorable lié aux droits d'auteur et la loi devrait clairement le préciser.

Ceci étant, il serait fondé de fixer des plafonds aux droits d'auteur qui pourraient être réclamés : un pourcentage maximum du total des revenus bruts pourrait être défini, ce qui permettrait une ventilation juste et équilibrée entre d'une part, les droits d'auteur considérés comme

des revenus divers à caractère mobilier et, d'autre part, les revenus professionnels.

Enfin, en tant qu'organisations d'architectes, nous tenons à vous faire part de notre déception de ne pas avoir participé à la réforme dont question laquelle est importante pour notre secteur. Une réforme est toujours acceptable si fondée sur des arguments justes et une réduction d'un régime de faveur peut être défendue dans un intérêt général et collectif. Cependant, une augmentation unilatérale de la charge fiscale n'est pas acceptable pour un secteur déjà en difficulté financière comme celui des architectes. *La contestation de l'existence de droits d'auteur dans le chef des architectes constitue une injure au métier. Supprimer le régime fiscal favorable lié à ces droits met dangereusement en cause la viabilité économique d'une partie de la profession.*

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour une rencontre et pour vous exposer plus en détail le point de vue (et le sentiment) de la profession."

Vous remerciant pour toute l'attention que vous porterez au présent courrier,

Steven Lannoo, Directeur général, Netwerk Architecten Vlaanderen
Jean-Pierre Vienne, Président, ARiB
Philippe Meilleur, Président du Conseil national de l'Ordre des Architectes
Danny Van Assche, Administrateur délégué, Unie van Zelfstandige Ondernemers

L'ARCHITECTE ET L'INFLATION

Texte : Jean-François HENROTTE et Norman NEYRINCK - Lexing, avocats au Barreau de Liège et inscrits au Barreau de Bruxelles.

Le secteur de la construction est marqué par une inflation nouvelle, mais considérable. La hausse des prix de l'énergie, alliée à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement internationales s'associent pour causer une augmentation remarquable du prix des matériaux de construction. Finalement, c'est le budget global des chantiers qui enfle, et –parfois– met en péril la viabilité du projet.

L'architecte engage-t-il sa responsabilité lorsque le budget est affecté par la hausse du prix des matériaux ? Dans quelles circonstances ? Comment réagir face à l'inflation ? Les lignes qui suivent font le point sur la question.

1. Le devoir de conseil de l'architecte

Le devoir de conseil de l'architecte lui impose de contrôler la tenue du budget du chantier

L'architecte a l'obligation de conseiller son client. Cette obligation implique que l'architecte étudie la faisabilité du projet, en ce compris sa réalisation dans les limites du budget du maître d'ouvrage.

L'architecte engage sa responsabilité sur le respect du budget. Toutefois, l'architecte n'est responsable d'un éventuel dépassement de budget que pour autant que celui-ci soit imputable à une faute d'appréciation dans son chef :

- les dépassements de budget qui résultent de suppléments ou de modifications décidées par le maître d'ouvrage en cours de chantier ne sont pas imputables à l'architecte ;
- les dépassements de budgets qui résultent d'événements imprévisibles (ex. : problèmes de sol) ne sont pas non plus à charge de l'architecte.

Hormis ces deux cas de figures, le budget engage l'architecte. Classiquement, si le budget mentionné au contrat d'architecture n'est qu'une évaluation, seuls les dépassements significatifs du budget (soit, ceux qui impliquent un dépassement de 10% du budget initial) engagent la responsabilité de l'architecte ; en revanche, si le budget mentionné au contrat d'architecture correspond au budget maximum du client, aucun dépassement n'est autorisé¹.

L'architecte est-il responsable des dépassements de budgets dus à l'inflation ?

Qu'en est-il alors des dépassements de budget qui résultent de l'inflation ? Essentiellement, la question nous semble pouvoir être tranchée au regard de l'importance (relative) de la hausse des prix, et de sa prévisibilité.

En ce qui concerne l'ampleur de la hausse des prix, nous sommes d'avis que l'architecte n'engage pas sa responsabilité lorsque le dépassement du budget est dû à une hausse des prix des intrants (au premier rang desquels les matériaux) qui ne serait pas supérieure à la hausse générale des prix. A priori, si la hausse des

prix est générale, les revenus du client augmentent aussi, ainsi que sa capacité d'emprunt (à tout le moins en numéraire).

En ce qui concerne la prévisibilité de la hausse des prix, il nous semble que le retour de l'inflation a surpris de nombreuses entreprises et que la hausse des prix était sans doute initialement imprévisible. En revanche, depuis le deuxième trimestre 2022 une vigilance accrue doit être déployée.

- Au stade de la conception, ceci peut impliquer pour l'architecte de prendre en compte une marge de sécurité supplémentaire dans la définition du projet par rapport au budget du client. L'architecte sera d'autant plus vigilant que l'ampleur du projet est importante et que son exécution est susceptible de s'étaler sur une large période.
- Au stade de l'exécution, l'architecte veillera à ce que les devis sélectionnés soient des devis à prix fixe.

Alternativement, l'architecte veillera à tout le moins à attirer l'attention de ses clients sur l'existence d'une éventuelle clause de révision de prix qui serait insérée dans les contrats d'entreprise. L'architecte ne peut plus faire l'économie de mesures visant à prévenir les dépassements de budgets ou à informer son client de l'existence d'un tel risque.

Le contrat d'architecture permet de modaliser la responsabilité de l'architecte relative au respect du budget

Le contrat d'architecture permet de limiter la responsabilité de l'architecte quant au respect du budget du projet. Notamment, le modèle de contrat d'architecture mis à disposition par l'Ordre des Architectes présente une telle clause². La clause suggérée vise à limiter la responsabilité de l'architecte contre les hausses « imprévisibles » des prix des matériaux et des prestations.

Nous conseillons à chaque architecte de considérer l'introduction d'une clause similaire dans son contrat.

2. Les honoraires de l'architecte

Le phénomène inflationniste invite l'architecte à protéger ses honoraires de l'érosion monétaire. L'architecte avisé veillera à opter soit pour des honoraires calculés sur le coût réel

des travaux, soit pour assortir ses honoraires d'une clause d'indexation des prix.

Sur ce point, nous rappelons que le Code de droit économique requiert que les clauses de révisions et d'indexation des prix :

- reposent sur des critères clairs et compréhensibles (pour les contrats B2C)³;
- présentent une « raison valable » et soient « justifiées objectivement » (pour les contrats B2B)⁴.

Toute éventuelle formule d'indexation des honoraires devra donc établir un lien objectif entre le coût et le prix. A défaut, la clause d'indexation risque d'être frappée de nullité.

Le retour de l'inflation –quasiment atone en Belgique depuis 30 ans– requiert de changer ses vieilles habitudes.

Afin d'éviter les difficultés, nous ne pouvons que vous conseiller de (faire) adapter vos contrats pour limiter votre responsabilité, et protéger vos sources de revenus.

¹ J.-F. HENROTTE et L.-O. HENROTTE, « Chapitre II - Le respect du programme et du budget » in L'architecte, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2013, p. 281.

² Modèle disponible à l'adresse : <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Ffordredesarchitectes.be%2Ffiles%2Fdocuments%2F20220919-Modele-de-contrat-d-architecture-type.docx&wdOrigin=BROWSELINK>

³ Voyez article VI.83, 2°, 3° du Code de droit économique, ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice (C.J.U.E., arrêt Nemzeti Fogyasztóvédelmi Hatóság c. Invitel Távközlési Zrt, 26 avril 2013, C-472/10, EU:C:2012:242, point 28 et 31, et C.J.U.E., arrêt RWE Vertrieb AG c. Verbraucherzentrale Nordrhein-Westfalen eV, 21 mars 2013, C-92/11, EU:C:2013:180, point 49.)

⁴ Art. VI.91/5, 1° CDE et les travaux préparatoires qui indiquent qu'une modification discrétionnaire n'est pas autorisée : des modifications unilatérales peuvent être autorisées si elles se fondent sur une « raison valable », si elles sont « justifiées objectivement ». [Proposition de loi du 12 février 2019 modifiant le Code de droit économique en ce qui concerne l'abus d'une position dominante significative, Doc., Ch., 2018-2019, n° 54-1451/003, p. 41].



LES ARCHI-ARTISTES DE L'OAFTER

Lors de l'OAfter organisée à Namur en septembre 2021, vous découvriez avec enchantement le travail artistique de certains confrères. N'ayant pu tous les exposer, nous vous présentons au fur et à mesure les réalisations de ces autres talents.

Voici le travail de Luc Mabilie.

En quelques mots, décrivez-nous votre parcours.

Né en 1955, belge, architecte, enseignant et peintre. Professeur retraité de l'école supérieure des arts de Saint-Luc, chef de travaux retraité de la faculté d'architecture de l'université de Liège, je vis et travaille dans cette ville.

Touché par la peinture pratiquée dès l'enfance, c'est en autodidacte que je la développerai jusqu'à la rencontre en 1974 avec les peintres A. Blank, R. Bruycker et le sculpteur A. Courtois. À ce moment-là, elle deviendra vitale et même essentielle.

Ces dernières années, mon travail s'est approfondi dans plusieurs séries de travaux reliés par un trait commun : la maîtrise du sujet fortement ancré dans un engagement philosophique, sociétal et écologique.

Comment avez-vous commencé votre activité artistique ? Quel a été le déclic ?

C'est toute une histoire ... J'ai commencé très jeune la peinture, vers l'âge de sept ans, sans doute de manière intuitive, instinctive, en tout cas en autodidacte et lié alors à un amour profond de la couleur. Ce médium, qui me convenait totalement, répondait à ma sensibilité d'enfant.

J'en conserve la même énergie passionnelle et pure, car celle de l'enfant que je fus est restée en moi.

La progressivité consciente de l'acte de peindre s'est développée au fil des années avec les appuis bienveillants de ma mère –modiste et styliste– et de mon grand-père, qui, tous deux, me rassasiaient de découvertes et de connaissances. Je garde en mémoire nos rencontres hebdomadaires avec un ami peintre, nos visites de musées ou d'expositions, sans oublier les livres d'arts reçus à diverses occasions.

À douze ans, ma conviction était faite : devenir artiste peintre. Mais dans les années '60, pour une famille ouvrière, beaux-arts et peinture étaient synonymes de vie compliquée et hasardeuse qui ne nourrirait pas son homme. Il était donc hors de question qu'à la fin de mon adolescence, j'entre à l'académie des Beaux-Arts.

Que faire ? Par un concours de circonstances, j'ai croisé un architecte qui, au vu de mon parcours et de mes intérêts, me conseilla l'architecture. À cette époque, ces études étaient étroitement liées aux Beaux-Arts. La suggestion m'a convaincu et j'ai opté pour ce choix, me disant qu'à un moment ou un autre, je retrouverais la peinture.

À mon grand étonnement, ce fut le coup de foudre total pour l'architecture qui a occupé mes désirs de recherches et créations.

Malgré tout, la peinture restait nécessaire à mon équilibre émotionnel, encouragée, il est vrai, par des professeurs de peinture et sculpture rencontrés à l'école même d'architecture. Mais cela m'a semblé trop compliqué de mener les deux de front. J'ai donc choisi le métier d'architecte avec l'envie dévorante de résoudre les questions de société liées à cette profession, d'envisager de nouveaux moyens de faire bouger les choses. Cette option a été tellement dévorante que j'ai dû déposer mes pinceaux, ne pouvant me partager entre les deux disciplines. Il est vrai, néanmoins, que, souvent, mon cœur pleurait la peinture...

Au début des années nonante, j'ai été appelé par l'enseignement, à Liège, et je suis devenu professeur à Saint-Luc –Beaux-Arts et Architecture– ensuite à l'ULG, menant parallèlement mes projets d'architecte. Le travail en ateliers de recherche avec les étudiants ainsi que le métier lui-même m'ont permis d'entretenir le dessin, le développement, l'expression, la création. Mais la peinture continuait de me manquer ... Je devais reprendre

le fil interrompu de mon histoire picturale. J'ai donc décidé, il y a quelques années, de rendre à la peinture tout son espace. Et, à ce jour, elle occupe toute ma vie active...

Votre activité artistique a-t-elle influencé votre architecture ? Ou bien est-ce le contraire ?

Bien entendu, l'architecture comme la peinture sont de grands territoires de création. Vivre les deux disciplines depuis ma jeunesse a influencé mon développement personnel et nourri mon travail d'architecte, d'enseignant et de peintre. La peinture, tant dans son approche qu'au travers de son propos comme de sa facture, est un chemin d'investigations mentales et émotionnelles qui oriente le développement plus méthodologique de la création architecturale. Il favorise en outre des liaisons étroites entre les différents espaces sensibles, abstraits et concrets. Je ne suis pas le seul à le penser. Pas mal de mes confrères ont développé –et développent encore– un travail artistique important, parallèlement à l'acte architectural. Il suffit de regarder l'histoire artistique...

Comment définiriez-vous votre style ? Est-il identique à votre style architectural ?

Le mot style ne me convient pas, car sa définition habituelle désigne un caractère, une esthétique. Je parlerais plutôt de démarche ou de parcours qui, chaque jour, s'enrichit des contraintes et phénoménologies d'une existence engagée dans la recherche et la création.

Avez-vous un modèle artistique ? Et en architecture ?

En architecture comme en peinture, j'ai, bien entendu, plusieurs inspirateurs pour lesquels la notion de modèle semble trop étroite. Il y a les mouvements artistiques du XXe siècle où architecture et arts plastiques étaient étroitement liés –De Stijl, 7 Arts, Le Cavalier Bleu, le Bauhaus – ainsi que des artistes comme Friedrich, Hammershoi, Monet, Mondrian, Hopper, Matisse, Rothko, tout cela a impressionné ma jeunesse – et je n'en cite que quelques-uns. Ces dernières années, j'ai été marqué par l'œuvre de Luc Tuymans.

Concernant l'architecture, après toutes ces années de recherche et d'enseignement, peut-être que j'en reviens aux maîtres, notamment :

L. Khan, F.L. Wright, Le Corbusier, R. Piano...

L'engagement sociétal est-il demeuré fort dans votre travail artistique ?

Dans un entretien, l'artiste peintre Luc Tuymans disait :

'La peinture est quelque chose d'extrêmement précis et d'extrêmement physique. C'est une intelligence physique. Comme toute relation humaine, la peinture produit un sens ou, du moins, ouvre le débat qui peut tendre à quelque chose de politique. Tout dans la vie est politique. En ce sens-là, ces œuvres dépassent l'histoire, l'histoire personnelle, l'histoire en général. Il y a des images qui sont comme des cicatrices.'

« Luc Tuymans Doué pour la peinture/ Conversations avec J. - P. Jungo », éditions Mamco, mai 2006.

Notre époque est assaillie d'images qui dégoulinent des écrans informes, de la Toile et des réseaux. Peut-être que la place principale de la peinture dans sa force fragile est d'arrêter l'image et

de rouvrir l'espace du sensible, d'une nouvelle responsabilité, d'une nouvelle conscience pour tenter de nous sauver avant qu'il ne soit trop tard...

Selon vous, comment construire sans détruire notre environnement ?

Question terriblement importante ! Donc y répondre de manière succincte est impossible. Nous devons absolument prendre soin de notre territoire urbain et rural, développer la reconversion du patrimoine construit. Les nouvelles constructions doivent absolument être conçues dans une totale réversibilité et, bien entendu, sources d'un bilan énergétique neutre à tous niveaux : conception, matérialité, construction, usage.

Cela dit, au vu de l'évolution brutale du climat, la première urgence consiste, à mon humble avis, à placer le végétal et le respect de la nature au centre de nos choix et préoccupations.

Web : <https://lucmabilie.be/>
Instagram : <https://www.instagram.com/lucmabilie/>



© Luc Mabilie



LA FONDATION BIERMANS- LAPÔTRE

Il est, à moins d'une heure trente en TGV, une de ces villes où l'esprit belge brille régulièrement à travers le temps : Paris. Une ville que je pensais bien connaître, mais une ville que je ne finis pas de (re) découvrir ...

Texte : Alain Desmytter, membre du Conseil de BCBW

En août dernier, sortant du Parc Montsouris, actuellement un des plus beaux de la Ville-Lumière, j'aperçois l'inscription « Cité Internationale Universitaire de Paris » au fronton d'un bâtiment à l'architecture d'un autre siècle. Je découvre ici l'existence d'un « site » universitaire, même si aucune faculté ou bâtiment académique n'y semble visible, mais plutôt des pavillons et fondations, à vocation culturelle et de logement, répartis dans un vaste domaine arboré où, à l'ombre d'une terrasse ombragée, trois jeunes auditrices écoutent attentivement disserter un personnage plus âgé, plus loin un groupe de sportifs soutient le rythme d'une jolie foulée dans le parc et, au détour d'un chemin, je croise une jeune inconnue qui me sourit gentiment.

L'ensemble est véritablement conçu comme un campus anglais ou nord-américain, composé de bâtiments construits principalement entre 1925 et 1969, à tendances esthétiques

variables, d'une architecture de facture nationalo-régionale jusqu'à une inspiration résolument moderniste (dont quelques grands noms : Le Corbusier, Costa, Dudok, etc.), et se poursuit avec des constructions plus récentes, la dernière en 2017, mais alors hors du domaine originel. Ce ne sont ainsi pas moins de 43 « maisons » érigées à ce jour, dont certaines se visitent¹.

Au hasard de ma déambulation dans cet univers inconnu, je découvre une imposante bâtisse, ornée des drapeaux français, belge et luxembourgeois : la fondation Biermans-Lapôte. La façade principale précède fièrement que le bâtiment a été érigé en 1925-

1926, à l'initiative apparente du duo prénommé ! Je comprends rapidement qu'il s'agit du couple de mécènes néerlandais-belge Jean-Hubert Biermans et Berthe Lapôte.

Jean-Hubert Biermans, né à Herkenbosch (Pays-Bas) en 1864, suit les cours d'enseignement primaire à Hasselt et, de condition modeste, commence à travailler dès l'âge de 13 ans, sur les chantiers de l'entrepreneur et ingénieur ferroviaire Florent Lapôte². Ce dernier relève rapidement les qualités d'initiatives du jeune garçon et le fait collaborer à de plus grands projets pour les chemins ferrés luxembourgeois, italien, corse et algérien.



© Fondation Biermans-Lapôte



© Fondation Biermans-Lapôte

Secrètement amoureux de Berthe, la fille de Florent, son patron, il est éconduit par ce dernier, qui lui préfère un respectable comptable des charbonnages de Mariemont, plus en adéquation selon ses vues ... En 1889, Jean-Hubert Biermans quitte l'entreprise et est engagé à la « Compagnie du chemin de fer du Congo », chargée de relier le port de Matadi à Léopoldville. Jean-Hubert attire aussi l'attention de ce nouveau patron, Albert Thys, homme de confiance et secrétaire de Léopold II pour les « affaires africaines », qui décide rapidement de l'intéresser à ses projets industriels.

C'est ainsi qu'il lui confie la gestion d'une de ses sociétés au Canada, spécialisée dans la fabrication de pâte à papier et de papier journal. Jean-Hubert redresse l'entreprise, alors vacillante, et en fait une des plus florissantes du secteur, à tel point qu'il est nommé Président des « Fabricants de papier américains » en 1924, peu avant son retrait des affaires en 1926.

Sur le plan privé, Jean-Hubert « attendait son heure » et finit par épouser à Middelkerke, en 1907, ... Berthe Lapôte, veuve depuis 1904. Le couple acquiert la nationalité canadienne et partage son temps entre le Canada et l'Europe, en France principalement. Admirateurs de

Carnegie et Rockefeller, ils s'orientent alors vers de nombreuses actions de soutiens financiers, que ce soit pour l'enseignement (Universités McGill et Laval à Montréal), pour des œuvres caritatives, au lendemain des deux guerres mondiales, ou la création de laboratoires de biologie clinique pour l'hôpital Brugmann, par l'entremise d'un don à la fondation de la reine Élisabeth, la « reine infirmière ».

C'est dans l'ensemble de ces projets que vient naturellement l'idée de la fondation, au sein de la naissante Cité Internationale Universitaire de Paris. Ce vaste projet, initié par André Honnorat, homme politique français, engagé dans le progrès social et humaniste, attire Jean-Hubert qui partage avec lui une défiance à l'égard de l'État et privilégie plutôt l'initiative privée.

Honorat convainc Biermans de le rejoindre et de voir plus grand, car ce dernier est à la recherche, dès le début des années '20, d'un terrain, à Paris, pour y bâtir une résidence pour « une soixantaine d'ingénieurs belges et hollandais ». La légende veut que le premier persuade le second après la dégustation d'un grand Bourgogne chez Larue, alors connu comme « le plus élégant restaurant de Paris ».

En juin 1924, la Commission d'architecture de la Cité définit la zone réservée au Pavillon belge, « à l'angle du boulevard Jourdan et de l'allée conduisant à l'entrée face à la rue Gazan », sur un terrain de 4.000 m², pour une surface constructible de 1.330 m², répartis sur six niveaux hors-sols, plus la toiture.

Sur le plan administratif, suivant la nature « privée » de l'entreprise, la Fondation est une « maison non rattachée », avec une liberté d'agir pour son conseil d'administration, mais « dans le respect des règlements en vigueur » dans la Cité.

Cette « Maison des belges », ne voit cependant aucun architecte ou artisan belge participer à sa réalisation. C'est Armand Guéritte, « architecte en chef des bâtiments civils », « reconnu comme un spécialiste de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine » ... français, qui est chargé de la conception. Armand est formé au style « beaux-arts », d'inspiration historico-nationaliste, très en vogue dans certains milieux au lendemain du premier conflit mondial, rejetant catégoriquement



© Fondation Biermans-Lapôte

les « audaces de l'Art déco » et du Mouvement Moderne, pourtant plus en adéquation avec l'esprit du temps. Ici, de manière assez caricaturale, la Flandre est présente par ses tourelles et pignons à gradins, le Brabant par la brique et les bas-reliefs sculptés de motifs baroques et la Wallonie par l'ardoise des toitures et la pierre de soubassement et d'appareillage ... Dans l'esprit, tout y est !

La structure et la charpente sont en béton armé ... toujours dissimulé. De récentes inventions ou innovations techniques de l'époque sont toutefois intégrées, comme un « système de ventilation Knaepen, un ascenseur Roux-Combaluzier (Grand Prix de l'Exposition universelle de Paris 1900) » et, au-dessus de l'entrée principale, « une horloge électrique Magneta » !

Les sculptures et bas-reliefs sont confiés au français Marcel Gaumont, alors qu'Edgard Brandt, français lui aussi et auteur, entre autres, du « bouclier de la dalle du Soldat inconnu de l'Arc de Triomphe », sera chargé de la réalisation de la porte d'entrée principale, de divers ouvrages de ferronnerie et des garde-corps des balcons. La décoration intérieure est composée de chêne, de stuc, de grès cérame, de mosaïque de marbre et de parquet en Terrazolithe (sorte de dallage magnésien) ou en ciment, alors que des fresques murales (restaurées récemment) ornent la salle des fêtes, avec des vues d'Anvers, Liège, Namur et Bruxelles, œuvres du « classiciste » René Gaucher qui précise travailler à la gloire « de la grandeur et de la beauté de l'œuvre de la Cité belge » ! Aucun belge, ni luxembourgeois, donc, dans cette entreprise ...

L'inauguration, en novembre 1927, donne lieu à une (déjà) inévitable querelle communautaire, puisque la fondation accueille des étudiants issus de l'enseignement francophone belge, donc aussi des luxembourgeois, afin qu'ils poursuivent, en France, un cursus ... en français. Je ne m'étends pas sur ces péripéties trop connues chez nous. Le passage à la mixité a évidemment donné lieu à d'autres difficultés³ ...

D'initiative privée, la fondation, qui doit faire face à « l'augmentation constante des frais de gestion », se voit accorder, dès 1949, un « subside annuel » et une subvention est « finalement inscrite au

budget du SPF - Politique scientifique belge en 1970 ».

Quelques personnalités, de renommée nationale ou internationale, ont fréquenté la Cité, comme des hommes politiques, tels que le français Raymond Barre, le canadien Pierre Elliott Trudeau (père de Justin), le luxembourgeois Jacques Santer, le guadeloupéen Aimé Césaire, le tunisien Habib Bourguiba et le sénégalais Léopold Sédar Senghor, des écrivains français, tels Jean-Paul Sartre et Patrick Modiano (prix Nobel), l'écrivaine danoise Karen Blixen ou encore le musicien espagnol Narciso Yepes ...

C'est donc un petit morceau de notre pays qui s'illustre à l'étranger et qui continue d'accueillir des étudiant-e-s

belges, parmi lesquels on trouve, par le passé : le physicien François Englert (prix Nobel), le juriste et homme politique Francis Delpérée, l'historien et homme politique Hervé Hasquin, l'historien de l'art Philippe Roberts-Jones, l'acteur Olivier Gourmet ou encore la journaliste et humoriste Charline Vanhoenacker.

Si vos pas vous mènent à Paris et que vous souhaitez découvrir autre chose que les œuvres des ténors de notre beau métier, allez visiter cette oasis inattendue et quelque peu hors du temps ...

A noter : pour précision : la responsable communications et événements, Mathilde Sousa, précise qu'ils hébergent, chaque année, des étudiant-e-s en architecture ...



© Fondation Biermans-Lapôte

¹ Programme de visites et toutes les informations sur ces institutions, sur le site de la Cité (<https://www.ciup.fr/>) et sur celui de la Fondation (<https://fbl-paris.org/>).

² Pour la petite histoire, l'actuel secrétaire général de l'OAFg, Frédéric Lapôte, est issu de cette famille.

³ Pour le détail de ces péripéties et toutes les citations entre guillemets, je vous renvoie au chapitre consacré à la Fondation, par Serge Jaumain et Pierre Van den Dungen, dans l'ouvrage « La Babel Étudiante », écrit sous la direction de Dzovinar Kévonian et Guillaume Tronchet (éd. Presses universitaires de Rennes, 2013).

LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présenterons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



HÉLÈNE LACROIX

Membre du Conseil de Namur.

Un détail qui caractérise votre style architectural

Actuellement, je travaille plus en tant que maître d'ouvrage qu'architecte et avant cela j'ai essentiellement travaillé sur des rénovations, j'ai donc choisi de montrer une photo d'un chantier que nous venons de terminer et pour lequel j'ai représenté la Ville de Namur. Il s'agit du Grand Manège imaginé par Vincent Evrard du bureau Architectes Associés S.A. et Jean Noel Calgaro du bureau PHD, chantier réalisé par Wust. Un concept and built qui n'a pas toujours été facile tant d'un point de vue humain que technique mais où j'ai l'impression qu'en tant que maître d'ouvrage nous avons pu être à l'écoute de notre auteur de projet. En tant que fonctionnaire architecte j'aime à rêver que nous apportons une plus-value à nos confrères et consœurs qui ont en face d'eux un architecte à même de comprendre leurs préoccupations et de reconnaître à sa juste valeur le travail qui est nécessaire mais aussi et surtout le travail qui a été fourni.

Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification

Mon chiffre c'est le 7, ça a toujours été le 7 et je ne sais pas dire pourquoi.

Votre matériau préféré

Le béton banché et la brique ont beaucoup de charme (oui je sais ça fait deux !)

La photo d'un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer et sa signification

L'objet dont je ne pourrais me passer va peut-être vous surprendre, c'est un objet que l'on utilise dans la cuisine : le lèche-plat ... Curieux comme choix !? Il est souple, passe partout et surtout ne gaspille rien !

Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.

Mandataire au Conseil provincial de Namur, suppléante à l'OAFg et je participe également au GT « Pratique Professionnelle De l'Architecture ».

Un mot sur ce qui vous a motivée à devenir mandataire.

Une grande part de ma motivation est de mettre une expérience et un regard différents au service de l'équipe (celle d'une architecte fonctionnaire), pour pouvoir aider mes collègues dans leur pratique de la profession.



TOUTES LES ENTREPRISES SONT UNE CIBLE POTENTIELLE DES CYBERCRIMINELS : PENSEZ À BIEN VOUS ASSURER !

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la cybersécurité est revenue au premier plan de l'actualité, y compris pour monsieur et madame tout-le-monde. Il n'y a pourtant aucun signe concret, pour le moment, de menace d'une cyberattaque contre les instances ou entreprises belges selon le centre pour la cybersécurité Belgique (CCB). Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devons pas être vigilants car une cyberattaque avec impact sur des organisations belges n'est jamais totalement à exclure. Le CCB appelle donc les entreprises à renforcer leur cybersécurité et à se doter d'un plan d'urgence cybernétique prêt à tout moment. Cette recommandation n'est toutefois pas neuve dans la mesure où la cybercriminalité augmente depuis des années dans notre pays.

La cybercriminalité est en hausse

Les chiffres ne mentent pas. Les entreprises comme les particuliers sont de plus en plus confrontés à la cybercriminalité. En 2020, CERT.be, le service opérationnel du CCB, a reçu 7.433 avis de cyber incidents. Soit une hausse de 66 % par rapport à 2019 (4.484 avis). La plupart des avis portaient sur des cas de phishing, de fraude, de rançongiciels et de virus informatiques.

Safeonweb.be observe aussi une hausse du nombre d'avis année après année. Quiconque reçoit un message

suspect par e-mail, sms ou sur les réseaux sociaux a tout intérêt à transmettre ce message à suspect@safeonweb.be. En 2021, le nombre d'avis s'est élevé à 4.575.336, soit bien plus que les années précédentes avec 3.225.234 avis en 2020, 1.700.000 en 2019 et 648.000 en 2018.

Quiconque est confronté à un cas de cybercriminalité peut faire une déclaration à la police. La police fédérale publie ses statistiques de criminalité chaque année et on observe ici aussi une hausse sensible

ces dernières années avec un record absolu de 44.514 déclarations en 2020. Les chiffres définitifs pour 2021 n'étaient pas encore connus au moment d'écrire ces lignes mais 19.446 infractions avaient déjà été notées pour le seul premier semestre de l'année. La tendance de 2020 semble donc se confirmer.

La forte hausse des chiffres depuis 2019 n'est du reste pas un hasard. Depuis la pandémie de coronavirus, les entreprises sont en effet devenues sensiblement plus vulnérables avec le télétravail obligatoire. Beaucoup d'entreprises et de PME ont été prises de vitesse en mars 2019 et n'étaient pas prêtes, sur le plan de la cybersécurité, face aux risques supplémentaires que représente le télétravail. Les travailleurs s'étant mis à travailler entièrement de manière digitale, les cybercriminels ont eu accès encore plus facilement aux données sensibles.

Domages considérables en cas de cyberattaque

Le risque d'être victime de cybercriminalité en tant qu'entreprise belge est donc bien réel. Selon le Cyber Readiness Report de l'assureur britannique Hiscox, 49 % des entreprises belges ont subi au moins une cyberattaque en 2020. Pourtant, seule une minorité d'entreprises dans notre pays sont assurées contre ce type de délits selon Hiscox. 30 % seulement ont une cyber assurance spécifique. La plupart sont des grandes entreprises,

alors que ce sont justement les PME qui courent souvent un plus grand risque. Leur cybersécurité est en effet généralement plus faible et elles sont considérées comme des proies plus faciles par les hackers.

Le fait que si peu d'entreprises aient une cyber assurance est plutôt inquiétant. Toute entreprise a une assurance incendie, mais le risque que vos bâtiments prennent feu est bien plus faible que celui d'être victime d'un acte de cybercriminalité. Beaucoup d'entreprises ont tendance à sous-estimer le risque qu'elles courent et c'est une erreur. Car toute organisation qui conserve des données à caractère personnel, travaille avec des ordinateurs, a un site internet et exécute des paiements électroniques est une cible potentielle des cybercriminels. Certains experts estiment même que la question que doivent se poser les entreprises n'est pas de savoir si elles risquent un jour d'être confrontées à un cyber incident, mais plutôt quand cela aura lieu précisément.

Les connaissances sur les dommages exacts qu'une cyberattaque peut causer et les coûts qui y sont associés restent en outre insuffisantes. Si votre entreprise est confrontée à un cyber incident, vous devrez souvent faire appel à différents experts.

Une cyber assurance aide à éviter les catastrophes

Prévenir vaut toujours mieux que guérir. Le centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) a encore insisté sur l'importance d'une bonne cybersécurité et ce, pour toutes les entreprises, toute l'année. Il est ainsi important d'établir, actualiser et tester régulièrement un plan d'urgence cybernétique. Chaque collaborateur doit par ailleurs connaître sa mission en cas de cyber incident. Faites appel si nécessaire à un partenaire externe pour la cybersécurité de votre entreprise. Tenez également une liste de contacts à jour et conservez-la aussi sur papier. Même chose pour vos systèmes : veillez à ce qu'ils soient à jour et conservez toujours des copies de sauvegarde pertinentes hors ligne.

Mais que faire si votre entreprise est malgré tout la proie de cybercriminels ? Mieux vaudra alors avoir une bonne cyber assurance. Pareille assurance vous aidera bien sûr en premier lieu à supporter les

N'HÉSITEZ DONC PAS À PARLER DE VOTRE SITUATION AVEC UN COURTIER QUALIFIÉ QUI POURRA VOUS AIDER AVEC UNE SOLUTION SUR MESURE POUR VOTRE ENTREPRISE.

conséquences financières d'une attaque. Mais tout aussi important : les assureurs travaillent avec des partenaires spécialisés dans la cybersécurité, comme des experts IT, des avocats et des experts en communication. Autrement dit, vous pouvez, en cas de cyber incident, compter sur les bonnes personnes. Et ainsi vous concentrer à 100 % sur le redémarrage de vos activités.

Il existe des cyber assurances sur mesure pour chaque entreprise, aussi grande ou petite soit-elle. La prime annuelle dépendra du secteur et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Les frais suivants sont d'office couverts :

- gestion de l'urgence ;
- reconstitution et restauration des données et systèmes ;
- rançon exigée dans certains cas ;
- dommages financiers causés par l'attaque, quand l'entreprise se retrouve par exemple à l'arrêt un certain temps (sous réserve du plafond de la garantie souscrite) ;
- frais de notification et de communication.

Conclusion

Le conflit en Europe de l'Est a remis l'accent sur l'importance d'une bonne cybersécurité. Et même si les experts ne voient actuellement aucun signe de cybermenace concrète contre la Belgique, les entreprises doivent être conscientes qu'elles pourraient être victimes d'une cyberattaque. Cela n'est pas nouveau vu que le nombre de cyber incidents augmente depuis des années.

Le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) appelle donc encore une fois les entreprises à renforcer leur cybersécurité. Mais aucune entreprise ne sera bien sûr jamais exempte de tout risque. Une bonne cyber assurance est donc indispensable. Même si la demande pour les cyber assurances ne fera qu'augmenter dans les mois et années à venir, l'offre est aujourd'hui limitée et les primes annuelles sont chères.



RÉPARONS LA VILLE

En 2022, en France avaient lieu les élections présidentielles. Fort du constat que nos villes sont les grandes oubliées du débat politique, nous avons décidé, avec Sylvain Grisot, urbaniste chez Dixit.net, d'écrire un petit opus facile à lire pour montrer à quel point l'aménagement du territoire structure nos sociétés d'aujourd'hui. La construction de nos villes fonde pourtant nos relations humaines. Leur construction doit être culturelle et sensible pour répondre à nos besoins.

Texte : Christine Leconte, présidente du CNOA français

Au moment où nous entamons une décennie décisive pour l'avenir de l'homme sur la Terre, nous ne pouvons plus attendre : il faut proposer une vision courageuse de la ville, à la hauteur des enjeux du siècle. Une vision qui tienne compte de ses habitants comme du ménagement de la planète. Mais alors qu'il y a urgence à adapter la ville qui nous entoure aux chocs qui commencent, nous privilégions encore l'étalement urbain et la construction neuve.

Dans ce livre, nous avons voulu être optimistes : puisque l'essentiel de la ville de 2050 est déjà là, il est temps d'en assumer l'héritage et d'engager sa transformation. Comment faire ? En réparant la ville pour la rendre adaptable à nos envies et nos besoins. En bâtissant une ville qui donne envie d'y vivre. En s'appuyant sur l'existant et en laissant de côté ce qu'il est nécessaire d'abandonner pour répondre aux trois enjeux du siècle : le réchauffement climatique, la pénurie de ressources et la disparition de la biodiversité. C'est un livre écrit à deux voix, à l'attention des citoyens comme des décideurs. Un ouvrage sur nos villes, pour nous tous, dont je voulais partager avec vous l'extrait suivant.

Rien n'est à inventer, mais tout reste à faire

À l'épicentre des trois crises du siècle, la ville est à la fois la source des problèmes et l'une des principales victimes. La bonne nouvelle est qu'elle peut aussi apporter de nombreuses solutions. La fabrique de la ville porte une responsabilité immense en ces temps pivots car elle peut amorcer une transition plus globale de nos sociétés en montrant la voie.

Aux échelons nationaux et locaux, les documents stratégiques ambitieux et les plans d'action prolifèrent. Localement, les initiatives audacieuses se multiplient et inventent des solutions en se confrontant au réel.

Rien n'est à inventer, mais tout reste à faire. Car les solutions existent, mais tout l'enjeu de cette transition est de donner une forme concrète aux ambitions : il faut que les projets pionniers essaient et deviennent le nouveau normal de la fabrique urbaine.

Renoncements

Il nous faut donc accélérer l'achèvement du XXe siècle pour commencer à répondre sérieusement aux enjeux du suivant. C'est ici qu'on retrouve les « 3 A » du changement. Le premier pour « Adapter ». C'est la somme de ces changements de nos pratiques individuelles et collectives. « Adopter » ensuite, avec toutes ces nouvelles actions à engager, faciles à lister mais tellement plus difficiles à mettre en œuvre. Car nous n'avons pas les ressources pour nous investir dans de nouvelles voies, faute de renoncement. Il manque en effet le troisième A, pour « Abandonner ». Que laisse-t-on de côté pour faire de la place ? Ce n'est pas qu'une question de grands projets devenus inutiles. C'est aussi la fabrique quotidienne de la ville qui est questionnée : arrêter d'élargir cette route, d'aménager ce lotissement, d'étendre ce parc d'activités, de construire cet équipement... Alors faut-il tout arrêter ? Certainement pas, mais faire le tri entre ce qui relève du siècle qui s'achève et ce qui est à la hauteur de celui qui s'ouvre. La liste des renoncements nécessaires n'est peut-

LA VOITURE EST DEVENUE L'ÉTALON DU DESIGN URBAIN. ELLE DICTE LA COURBURE DES VOIES, LA PROFONDEUR DES SOUS-SOLS ET MÊME LA TAILLE DES CHAMBRES DE NOS ENFANTS. MÊME SI ELLE ROULAIT À L'EAU CLAIRE ET QU'ELLE ÉTAIT CONDUITE PAR DES ANGES, ELLE PRENDRAIT ENCORE BEAUCOUP TROP DE PLACE DANS NOS VILLES POUR QU'ON PUISSE Y VIVRE CORRECTEMENT.

être pas longue, mais elle ne sera pas simple à mettre en œuvre.

Commençons par abandonner la monoculture automobile. Nous avons adapté nos rues à ses besoins, transformé nos villes à son image et redessiné nos territoires à coups d'infrastructures routières et d'étalement urbain.

La voiture s'est imposée dans nos vies comme dans nos villes avec ses promesses de liberté. Nous nous y sommes volontairement attachés et en sommes aujourd'hui prisonniers. C'est le verrou qui bloque toute adaptation de nos villes aux enjeux du siècle. Faisons-le sauter.

Abandonner le tout-voiture nécessite de penser autrement nos modes de déplacement. Penser une ville de la proximité où les usages se rapprochent. Avoir une politique volontariste pour les mobilités douces et collectives. C'est abandonner l'étalement urbain qui crée une ville diluée dans ses nappes de parkings et ses routes, à en oublier d'être fréquentable à pied. C'est donc tourner le dos à ce demi-siècle consacré à la conquête des terres agricoles et la construction neuve, pour dédier celui qui commence à transformer le déjà-là.

La culture automobile a aussi changé notre façon de faire la ville. Au cours du XXe siècle, nous avons transposé l'organisation des usines d'Henry

Ford à la fabrique de nos villes. Entre le pavillon périphérique vendu sur catalogue et l'immeuble défiscalisé dessiné sous Excel, nous avons standardisé la ville pour pouvoir industrialiser sa production. Nous avons massifié les opérations pour bénéficier des économies d'échelle, en concentrant nos efforts sur les grandes opérations. C'est à cette fabrique industrialisée de la ville qu'il va aussi falloir renoncer car la transition passe par un patient travail dans la dentelle de la ville déjà là. Il va nous falloir apprendre le cousu main pour multiplier les petites opérations attentives au détail, partout dans la ville habitée.

Il nous faut aussi abandonner cette priorité donnée à la construction neuve. Tout nouveau besoin donne lieu à la création de surfaces, sans jamais s'interroger sur la nécessité de construire ou de construire autant. Et quand un bâtiment doit changer d'usage, le diagnostic est trop souvent le même : il vaut mieux démolir que réhabiliter. Impossible de s'adapter aux subtilités de l'existant et de perdre du temps à ajuster les programmes quand on veut construire des produits standard et optimiser les processus de production. Alors on casse tout et on recommence. Il va pourtant falloir se désintoxiquer de la construction neuve. Elle accélère l'étalement urbain, multiplie les surfaces à entretenir, la consommation de matières premières et le volume de déchets. L'équation est claire, construire un immeuble

nécessite 70 fois plus de matériaux et produit 5 fois plus d'émission de gaz à effet de serre qu'une réhabilitation. Les rendez-vous du siècle nous imposent donc de ne démolir qu'en dernière extrémité, de focaliser nos efforts sur la transformation de l'existant et de construire moins, beaucoup moins.

La fin de la ville facile

La ville est à l'image de notre société. Le XXe siècle a été celui de l'accélération de la consommation des ressources par une fabrique de la ville qui s'est progressivement industrialisée.

Extrait de « Réparons la ville » de Christine Leconte et Sylvain Grisot Editions Apogées – ISBN 978 2 84398 727 4.



LES ARCHITECTES ARTISTES DE L'OAFTER

Lors de l'OAfter organisée à Namur en septembre 2021, vous découvrez avec enchantement le travail artistique de certains confrères. N'ayant pu tous les exposer, nous vous présentons au fur et à mesure les réalisations de ces autres talents.

Découvrons le travail de Marie Noël.

En quelques mots, décrivez-nous votre parcours.

J'ai suivi le cursus en architecture de la faculté d'architecture de l'ULiège de 2008 à 2013.

En 2015, après avoir collaboré deux années au sein des bureaux bruxellois A229 et Ledroit-Pierret-Polet, j'ai créé l'Atelier MANO, microstructure liégeoise, avec Pascal Noé et Mathieu Mantulet. Ce retour à Liège m'a également permis de rentrer dans l'univers de la céramique.

En 2018, je quitte la pratique architecturale au sens strict du terme, en m'orientant vers l'aménagement du territoire, à travers une collaboration avec le bureau d'études PLURIS, et le suivi du master ad hoc proposé par

la faculté des Sciences appliquées de l'ULiège. Aujourd'hui, je suis architecte spécialisée en aménagement du territoire et céramiste, ou l'inverse. Je jongle entre les pratiques et les échelles, celle de la ville, du quartier, du bâtiment et de l'objet.

En tant que céramiste, depuis plusieurs années maintenant, je crée des séries limitées de pièces en grès sur commande pour des chefs de tables gastronomiques avec lesquels je partage une sensibilité particulière, et quelques commandes privées

lorsqu'elles en valent le coup. Chaque pièce est tournée et émaillée à la main.

Comment avez-vous débuté votre activité artistique ? Quel a été le déclic ?

J'ai vécu le début de ma vie professionnelle en tant qu'architecte en m'y consacrant avec beaucoup d'énergie, de passion et d'exigence. En parallèle de ce travail intellectuel, j'ai rapidement eu l'envie et le besoin d'introduire dans ma vie une dimension très concrète à travers le travail de la terre.



© Jehanne Moll

Progressivement, il a pris le rôle d'axe essentiel dans mes activités : un axe qui m'aligne, et qui me permet de m'exprimer sans aucun détour. La manière dont je conçois ma pratique de céramiste a de puissants atouts à mes yeux : l'exigence, la technicité, la dimension créative et productive, la rencontre.

Votre activité artistique influence-t-elle votre architecture ? Ou le contraire ?

Aujourd'hui, je ne pratique plus d'architecture en tant que telle. Je partage mon temps entre des missions d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et le développement de mon activité de céramiste.

L'architecture a été pour moi l'ouverture à un monde vaste de références incroyables. Mais avant tout, cette formation puis cette pratique m'ont permis de construire et de nourrir une profonde curiosité, et des valeurs. Sans frontière, elles transparaissent dans ma vie en général et donc dans mon activité de céramiste également.

Comment définiriez-vous votre style ? Est-il identique à votre style architectural ?

Je suis sensible à l'intelligence du geste tout comme à l'habileté, et je suis touchée par la valeur tangible cachée derrière une pièce artisanale.

En amont d'un style, il y a quelques principes qui me guident :

- je choisis de travailler des matières premières belges, en cherchant un circuit de production le plus court possible ;
- je reconnais aux matières que j'utilise de la beauté et de l'énergie, à chaque étape de production, je cherche à les valoriser et à les optimiser et je m'inscris dans un cycle de recyclage soigneux ;
- je produis sur commande, en évitant de produire pour produire, chaque pièce passée entre mes mains connaît déjà sa destination.

L'esthétique de mes pièces est simple. Je choisis de mettre en évidence la matière et le savoir-faire du tournage par des détails d'apparence simples, mais qui nécessitent une rigueur et une exigence à chaque étape de production. Je suis à la recherche d'une beauté utile : principalement des pièces utilitaires de vaisselle, des basiques, des objets évidents qui sont destinés à nous accompagner.

Avez-vous un modèle artistique ? Et en architecture ?

Je n'ai pas de modèle précis. Curieuse, beaucoup de choses peuvent m'inspirer : je vais voir, j'écoute, je rencontre. Je suis particulièrement sensible aux démarches sensées et conscientes, peu importe la discipline.

Pour vous, le beau doit être au service de l'essentiel, comment cela se traduirait-il dans vos projets architecturaux ?

Par l'absence de geste gratuit. Mener un projet d'architecture à terme est chaque fois une prouesse selon moi, au regard des nombreuses contraintes liées, notamment budgétaires, environnementales et sociales. À mes yeux, le beau en architecture

est perceptible quand le projet flirte avec cette équation délicate. Ce n'est pas de nature à brider l'imagination ou l'expression, c'est plutôt stimulant. Je peux trouver beau ou poétique le détail judicieux d'un mobilier, un détail technique optimisé ou le choix d'une telle matière pour un tel usage.

Comment éviter le gaspillage dans la construction ?

Peut-être en n'hésitant pas à se poser régulièrement la question du besoin.



VOUS RÉALISEZ UN PROJET SITUÉ À PROXIMITÉ DE CANALISATIONS DE GAZ NATUREL ? VOICI LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE.

« Chaque semaine, nous devons mettre jusqu'à trois dossiers d'autorisation en attente car des adaptations de projet s'avèrent nécessaires », affirme Koen De Vil de Fluxys Belgium. « C'est là qu'on se dit que c'est dommage que ces personnes n'aient pas notifié leur projet déjà au moment de la phase d'étude, car ils auraient pu éviter beaucoup de perte de temps et de désagréments. »



Afin de garantir la sécurité de ses 4.000 km de canalisations de gaz naturel souterraines en Belgique, Fluxys Belgium a entre autres recours à du patrouillage minutieux et à des inspections approfondies. Les travaux de tiers à proximité des canalisations, associés ou non à la construction d'infrastructures dans la zone réservée autour des canalisations, constituent le plus grand risque d'endommagement.

C'est pourquoi Fluxys est fortement engagée dans la sensibilisation et l'information, notamment sur

l'obligation légale de notification : toute personne qui planifie ou souhaite effectuer des travaux à proximité d'une infrastructure de transport de gaz naturel est en effet obligée de notifier ces travaux au préalable.

Cette obligation concerne aussi bien les maîtres d'ouvrage, les architectes et les bureaux d'étude dans la phase de projet que les entrepreneurs dans la phase d'exécution.

Avant la demande de permis

« Pendant les procédures de permis, l'avis de Fluxys est sollicité par

diverses autorités », indique Koen De Vil, Third Party Works Manager chez Fluxys Belgium.

« Mais l'obligation de notification est également valable pour certaines activités et constructions n'étant pas soumises à l'obligation de permis, telles que les carports, les abris de jardin ou les haies et les arbres. »

« C'est pourquoi nous conseillons aux architectes et aux bureaux d'étude de notifier chaque projet. Faites-le déjà pendant la phase d'étude, c'est-à-dire avant de soumettre votre

demande de permis. Pourquoi ? Si le projet se trouve à proximité de nos canalisations, nous vous expliquerons quelles prescriptions vous devrez absolument prendre en compte. Si l'avant-projet doit être adapté, nous y réfléchissons ensemble de manière constructive. Vous pourrez ensuite soumettre la demande de permis en toute confiance : en principe, nous donnons alors un avis favorable, à condition évidemment que le dossier ne contienne plus de nouvelles modifications du projet. »

Point de contact fixe

Vous pouvez notifier un projet rapidement et facilement grâce aux plateformes en ligne dédiées à cet effet. Après la notification, la plateforme envoie un e-mail de confirmation renseignant les gestionnaires qui possèdent des câbles et des canalisations dans la zone de projet. Si Fluxys n'est pas mentionnée dans cet e-mail, aucune infrastructure de gaz naturel de Fluxys n'est alors concernée. « Si c'est bien le cas »,

ajoute Koen De Vil, « un gestionnaire de tracé prendra contact avec vous par téléphone. C'est pourquoi il est utile de mentionner une personne de contact dans la notification avec un numéro de téléphone direct. Ce gestionnaire de tracé devient ensuite votre point de contact fixe chez Fluxys, tout au long du projet, tant pendant la phase d'étude que la phase d'exécution. » Le gestionnaire de tracé demande des informations détaillées sur le projet, à propos des constructions planifiées, mais aussi du chantier : y aura-t-il un trafic de chantier dense à proximité des canalisations ou du matériel y sera-t-il empilé ?

Le tout dans une seule lettre

« Ensuite, le gestionnaire de tracé envoie une lettre contenant toutes les prescriptions dont vous devez tenir compte et que vous devez intégrer dans les cahiers des charges et les plans de sécurité », explique Koen De Vil. « Certaines prescriptions sont également importantes pour l'entrepreneur. Ce dernier est à son

tour dans l'obligation de nous notifier les travaux planifiés, avant la phase d'exécution, mais pendant qu'il prépare l'aménagement du chantier, il peut déjà anticiper et tenir compte de ces prescriptions. » Le gestionnaire de tracé fournit également des plans d'implantation de l'infrastructure Fluxys, et demande de la dessiner sur l'avant-projet.

Notification simple et rapide

Cela peut se faire rapidement et facilement grâce aux plateformes en ligne dédiées à cet effet, en fonction de la région où vous planifiez les travaux.

- Région de Bruxelles-Capitale : <https://klim-cicc.be>
- Wallonie : <https://klim-cicc.be>
- Flandre : <https://klip.vlaanderen.be>

Plus d'informations quant à la procédure de notification : <https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-belgium/legal-notification>. Les notifications préalables évitent des retards dans les procédures de permis et rendent leur préparation plus efficace.

Koen De Vil : « Nous examinons minutieusement l'avant-projet et donnons un avis le plus complet possible, dans une seule lettre. Nous souhaitons faciliter au maximum la tâche des architectes et des bureaux d'étude. S'ils tiennent compte de tout ce qui est repris dans notre lettre, l'avant-projet sera en ordre et la demande de permis ne posera aucun problème pour nous. »

Conseils pour des notifications efficaces

- Introduisez l'adresse de la zone de chantier planifiée sur la plateforme en ligne. Ensuite, dessinez également la zone de chantier sur la carte, de la façon la plus réaliste possible.
- Dans le champ de commentaire, donnez une description succincte du projet : nouvelle construction, rénovation, logement collectif, siège d'exploitation, etc.
- Si possible, envoyez déjà des plans d'avant-projet. Dans le cadre d'un projet d'habitation par exemple : l'implantation du bâtiment principal, des bâtiments annexes, de l'allée, des carports, de la piscine, des abris de jardin, des arbres et des buissons, etc.
- Indiquez toujours une personne de contact avec un numéro de téléphone direct.

TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE EFFECTUER DES TRAVAUX EST DANS L'OBLIGATION LÉGALE DE LES NOTIFIER AU PRÉALABLE, DÈS LA PHASE DE PROJET.



LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présenterons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



THIERRY WANTENS

Membre du Conseil de BCBW

Un détail qui caractérise votre style architectural

Sobriété, simplicité et clarté.

Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification

Septembre 2004 : date à laquelle seuls mes projets personnels me nourrissent et ce jusqu'à aujourd'hui, sans discontinuer.

Votre matériau préféré

Le bois. Dans une architecture sobre et dépouillée, le bois vient donner toute sa chaleur et sa noblesse. C'est la nature qui entre dans l'architecture.

La photo d'un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer qui vous suit partout et sa signification

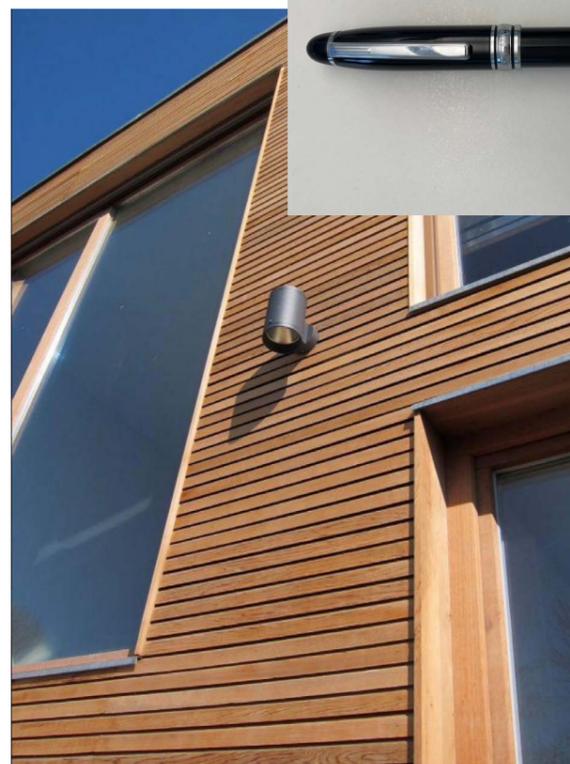
Mon stylo, parce qu'il est le vecteur principal des idées et le moyen le plus rudimentaire de toujours bien se faire comprendre.

Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.

Mandataire effectif au Conseil BCBW, responsable de la Commission de stage, membre du GT « Stage », membre du GT « Fonctionnaire » et suppléant au CNOA.

Un mot sur ce qui vous a motivé à devenir mandataire

Le métier d'architecte est un métier difficile et complexe. La reconnaissance des architectes est un travail de longue haleine qu'il faut mener de l'intérieur. Représenter la profession est un honneur et peut-être un devoir.



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES



Comme annoncé, la parole est donnée aux associations professionnelles. L'occasion pour elles de partager leurs actions, leur actualité et les événements qu'elles organisent.



UN COSTUME D'ARCHITECTE POUR MANNEKEN PIS : UNE FÊTE POUR LA PROFESSION !

Alors qu'il compte plus de mille tenues (dont plusieurs du domaine du bâtiment), cette importante lacune se devait d'être comblée.

Depuis le 30 novembre, c'est chose faite !

Dans le cadre de son 90e anniversaire, l'Union royale Professionnelle des Architectes (UPA-BUA) a offert un costume d'architecte à Manneken Pis.

LES MANDATAIRES DE L'ORDRE

Dans chaque numéro, nous vous présenterons les mandataires de l'Ordre à travers un portrait atypique.



FRANÇOIS-MICHEL BRISMOUTIER

Membre du Conseil de Namur

Un chiffre ou une date symbolique pour vous et sa signification

Le 15 août, jour de ma naissance et de mes plus belles rencontres.

Votre matériau préféré

De la pierre bleue belge, le noir de golzinne pour être plus précis.

La photo d'un objet personnel qui vous représente ou dont vous ne pouvez pas vous passer qui vous suit partout et sa signification

Un souvenir d'enfance et l'envie de toujours avancer de l'avant avec le sourire.

Votre fonction au sein du Conseil et/ou d'un GT, Commission, etc.

Je suis vice-président du Conseil de l'Ordre des Architectes de la province de Namur et membre de la Cour d'appel.

Un mot sur ce qui vous a motivé à devenir mandataire

Je suis devenu mandataire dans le but de démontrer que l'Ordre des Architectes a besoin d'acteurs de terrain dont je fais partie. J'ai été, je l'avoue, très surpris que mon message m'ait octroyé autant de votes lors des élections, je n'avais pas de grandes prétentions, mais cela prouve que les acteurs de terrain sont et restent notre moëlle épinière.



DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Retrouvez dans chaque édition l'actualité de votre Conseil

Rentrée solennelle 2022

Le jeudi 22 septembre, l'Ordre renouait avec ses traditions en organisant sa rentrée solennelle au Square à Bruxelles. L'invité de cette édition était l'architecte français Dominique Perrault.

L'après-midi a débuté par des balades « street art » dans le centre Bruxelles, Philippe Meilleur le Président de l'OAfg a ensuite ouvert la cérémonie officielle. L'invité de la soirée fut présenté par Francis Metzger, vice-président du Conseil du BCBW.

Grâce à la présence de nombreux architectes, cette soirée fut couronnée de succès.



© Jonathan Vahsen



© Jonathan Vahsen



© Jonathan Vahsen



© Jonathan Vahsen



© Jonathan Vahsen

Accueil des stagiaires du Hainaut

Les membres du Conseil et de la commission de stage du Conseil du Hainaut ont accueilli leurs stagiaires le jeudi 29 septembre. Au programme de cette soirée : des infos, de la musique live et de quoi boire et manger.

Accueil des stagiaires du BCBW

Le jeudi 20 octobre, les membres du Conseil de BCBW accueillent leurs nouveaux stagiaires. Cette soirée fut l'occasion de partager toutes les informations utiles sur le stage, la vie des associations professionnelles, l'assurance et bien d'autres sujets encore.





© Claudio Gregolin



© Claudio Gregolin

Imagin'Art II

La seconde édition d'Imagin'Art s'est déroulée le vendredi 2 décembre dans un lieu Art déco exceptionnel et chargé d'histoire, la Villa Empain. Les hôtes du jour, Xavier Lust (designer), Gérald Watelet (présentateur, cuisinier, couturier, etc.), Laurent Ney (ingénieur) et Francis Metzger (architecte) nous ont ravis avec leurs passionnantes interventions autour de l'architecture.



© Claudio Gregolin

OApéros à Liège

A Liège, la très attendue deuxième édition des OApéros était organisée le mercredi 30 novembre. Encore une belle occasion de se réunir entre confrères autour d'un verre.

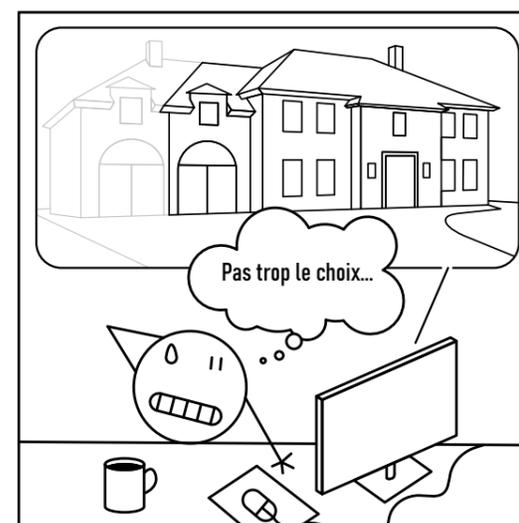
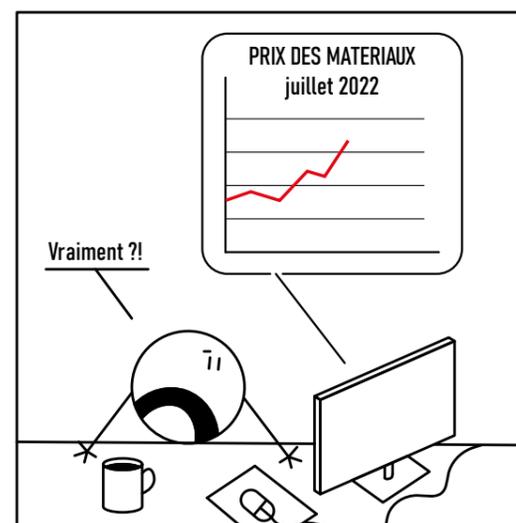


O Juedis Archi

Le jeudi 15 décembre, le Conseil de la province de Hainaut conviait ses membres à la visite de l'exposition de Joan Miró, « L'essence des choses passées et présentes ». Une rencontre conviviale et culturelle.



LE CLIN D'OEIL DE L'ARCHITECTE



POSEZ VOS QUESTIONS
VIA L'ONGLET
« CONTACT »,
L'ORDRE Y RÉPOND
RAPIDEMENT !